

Projet de travaux de démolition et reconstruction du Pont sur la RD123 de Sorde l'Abbaye (40)

Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces protégées au titre de l'article L411-1 du code de l'Environnement



Complément au dossier déposé le 31/03/2022

REFERENCES DU DOSSIER

Maître d'ouvrage : Conseil départemental des Landes
Direction de l'Aménagement
Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40000 MONT DE MARSAN

Contact au CD40 : Laure APRETNA – Service Etudes et Grands Travaux Neufs

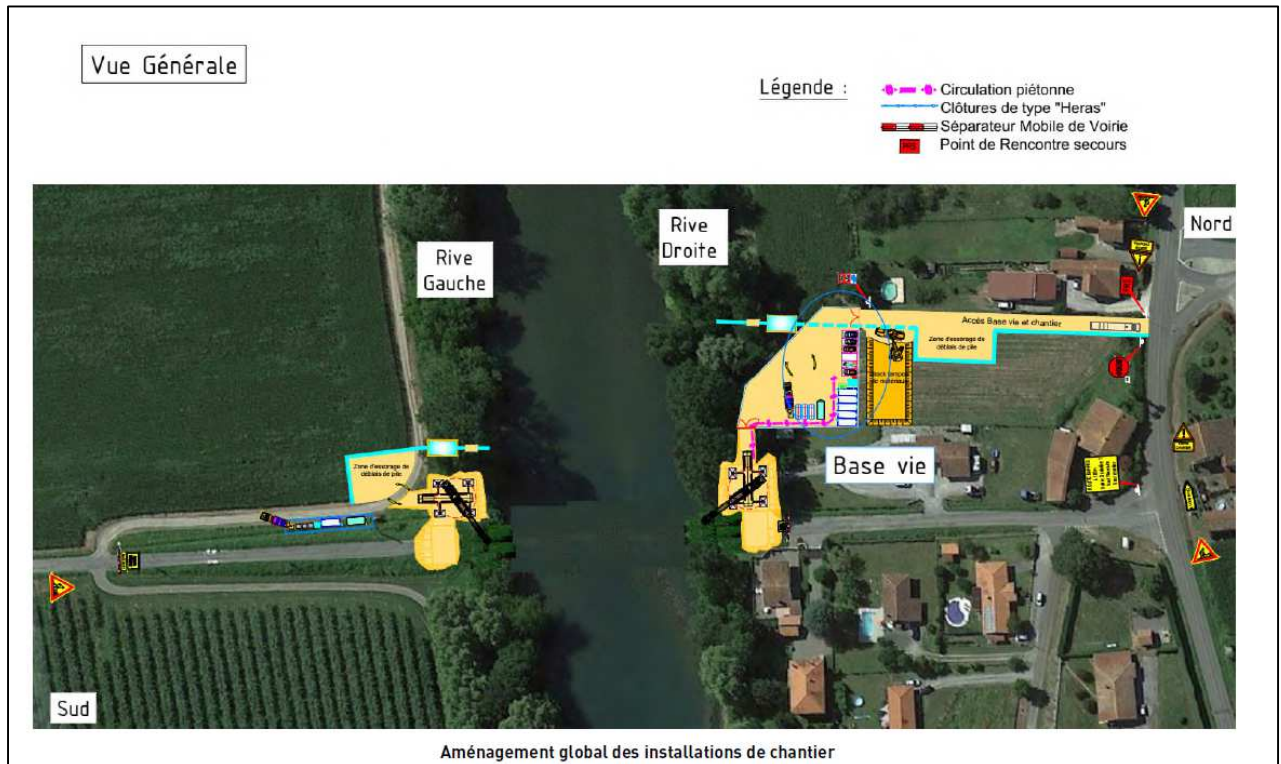
Version du : 1^{er} août 2022

SOMMAIRE

1.	ESPECES PROTEGEES – PRECISION SUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DANS LA ZONE DE TRAVAUX	4
2.	DESCRIPTION DE LA ZONE DE CHANTIER - RIVE DROITE	5
3.	DESCRIPTION DE LA ZONE DE CHANTIER - RIVE GAUCHE	6
CONCLUSION		

1. Espèces protégées – précision sur l'identification des risques dans la zone de travaux

La zone réelle d'intervention en phase travaux se fait aux abords du pont, au niveau de la partie haute des berges et en lit majeur proche. La carte suivante détaille les emprises exactes du futur chantier, avec l'organisation prévue.



Description générale des milieux naturels sur lesquelles une activité chantier est prévue :

- Deux champs cultivés,
- Des hauts de berges herbacées de bord de chemin (inférieur à 100m²),
- Une route à l'entrée du pont (RD123) + début de chemins,
- Des hauts de talus avec une végétation pionnière de remblais.

Les emprises du chantier ont été directement choisies pour minimiser au maximum les incidences éventuelles sur des habitats et espèces naturels de proximité. Les premiers diagnostics (état des lieux) ont validé la faible potentialité d'habitats à risque, en dehors du fuseau du pont. Les abords du pont montrent de fortes perturbations liées aux activités humaines.

La présence de berges peu végétalisées avec un fort développement d'espèces invasives réduit l'intérêt pour des espèces comme la Loutre, les reptiles et les batraciens sur ce tronçon à proximité du pont.

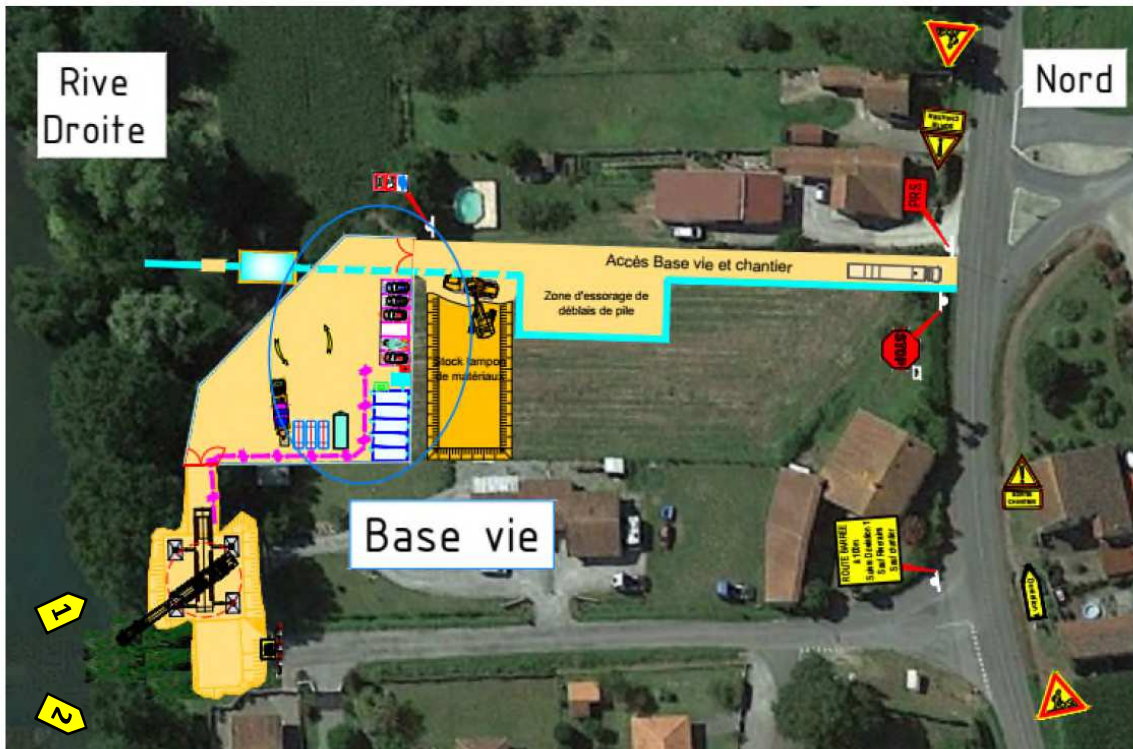
Aucune mare ou zone humide n'est identifiée sur la partie haute du pont dans les emprises chantier.

Aucun arbre n'est impacté dans le fuseau d'activité.

2. Description de la zone de chantier - rive droite

La carte suivante présente un zoom sur l'activité prévue en rive droite en phase chantier, avec le descriptif photographique des habitats concernés par les futurs impacts.

Aménagement global des installations de chantier



Zoom sur les aménagements et la base vie principale en rive droite



Rive droite nord aval

chemin et végétation de haut de berge à très faible intérêt : habitats très remaniés, milieu ouvert, absence de catiches pour la Loutre



Rive droite nord amont

mur, végétation de haut de berge à très faible intérêt : habitats très remaniés, présence presque exclusive de bambous et végétation rase

3. Description de la zone de chantier - rive gauche

La carte suivante présente un zoom sur l'activité prévue en rive gauche en phase chantier, avec le descriptif photographique des habitats concernés par les futurs impacts.



Aménagement des installations de chantier en rive gauche



Rive gauche sud aval

- Zone herbacée impactée par les tracteurs
- Haut de berge à très faible intérêt : habitats très remaniés
- Milieu ouvert, présence forte de la Renouée



Rive gauche sud aval

CONCLUSION

Les habitats de proximité du pont concernés par les travaux présentent par défaut un faible intérêt du fait des activités humaines existantes : présence de chemin, parking temporaire, activité agricole de proximité, entretien de fuseau pour des réseaux, entretien de l'ouvrage par le Département.

Les emprises du chantier correspondent ainsi aux surfaces naturelles les moins qualitatives, choisies spécifiquement de manière à préserver les habitats d'intérêts à savoir :

- Préservation de tous les arbres pour les oiseaux et les chiroptères arboricoles : aulnes, frênes, saules, platanes...
- Préservation des berges en dehors des culées de l'ouvrage,
- Préservation au maximum du substrat en fond de lit mineur pour limiter les impacts sur la faune piscicole : maintien permanent d'un écoulement avec absence d'intervention brutale dans le lit mineur et suivi journalier des matières en suspensions (MES).

Les habitats de la Loutre sont donc préservés en dehors de la zone spécifiquement détruite du pont. Aucune catiche n'a été relevée dans la future zone d'activité. Le corridor de la Loutre reste de plus préservé avec l'accès entre l'amont et l'aval sur au moins un pied de berge (travaux décalés dans le temps). L'activité du chantier fera fuir les individus qui auront des zones de refuges naturelles à proximité.

L'impact sur les chiroptères sera quasi nul avec l'absence de coupes d'arbres. Seul un dérangement est prévu avec les déplacements et les bruits de chantier.

Aucune zone humide n'est concernée par le projet.

Les parties de berges impactées sont nues ou recouvertes par une végétation de repousse (car les entretiens sont réguliers) avec de nombreuses plantes invasives.

Enfin la préservation des migrateurs comme le Saumon, la Truite de mer ou la Lamproie marine est à l'origine directe des choix d'organisation des travaux :

- Déconstruction du pont limitée strictement aux piles et culées,
- Activité du chantier permettant le maintien du flux hydraulique,
- Absence d'influence sur la ligne d'eau (crues prises en compte),
- Absence de gros dépôts réguliers dans le lit mineur, en dehors des remblais créés dans l'axe du pont.

Le chantier se déroulera donc en réduisant au maximum les incidences négatives sur les habitats et espèces à forte sensibilité (espèces protégées).

La restauration des berges naturelles après travaux garantira le retour d'habitats bénéfiques pour le corridor fluvial.